

Procès-verbal

de l'Assemblée générale d'Helvetia Latina du mardi 8 juin, 19.00 heures, Musée d'histoire naturelle de la Bourgeoisie de Berne, Bernastrasse 15, Berne

1. Salutations

Le président, M. Dominique de Buman ouvre l'assemblée en saluant les personnes présentes, en particulier les deux vice-présidents Mme Martine Brunschwig-Graf et M. Fabio Pedrina, M. Jean-Frédéric Jauslin, directeur de l'Office fédéral de la culture, et remercie le Musée d'Histoire naturelle de la Bourgeoisie de Berne pour son accueil en ses murs.

L'ordre du jour ne fait l'objet d'aucune remarque.

M. Dominique de Buman fait part des personnes qui se sont excusées, notamment Mme Mania Hahnloser (Présidente de l'Alliance française de Berne)

2. Procès-verbal de l'assemblée générale 2009

Le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 9 juin 2009 remis sur place – et dont les points principaux sont lus par M. Rolet Loretan, secrétaire général – est accepté avec la précision suivante au point 3) à la page 3 : remplacer « Tribunal pénal fédéral » par « autorité de poursuite pénale ».

3. Rapport du président

Le président M. Dominique de Buman souligne qu'en ce 9 juin 2010 Helvetia Latina fête, jour pour jour, ses 30 ans d'existence !

Il présente les activités d'HL durant l'année écoulée dont les points forts ont été tout d'abord la manifestation de décembre 2009 qui a débuté par la visite fort intéressante de METAS, sous la houlette, entre autres, de M. Philippe Richard, sous-directeur. M. Dominique de Buman remercie chaleureusement M. Christian Bock,

directeur pour son accueil. La manifestation qui a suivi à l'hôtel Kreuz fut couronnée de succès.

L'année 2010 a été marquée par l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2010 de la Loi sur les langues. Son ordonnance d'application suivra au 1^{er} juillet 2010. M. Dominique de Buman se réjouit de cette étape importante mais relève qu'il faut rester vigilant. Grâce aux interventions des parlementaires, ce sujet récurrent de préoccupation ne tombe pas dans l'oubli. Il rappelle que, suite à la manifestation du 1^{er} juin 2010 organisée par la députation tessinoise aux chambres fédérales, un manifeste rédigé en trois langues a été remis à Mme Corinna Casanova, chancelière de la Confédération.

Suit une discussion durant laquelle plusieurs membres fondateurs mettent beaucoup d'espoir dans cette nouvelle loi, mais soulignent qu'il s'agit de combattre les préjugés tenaces selon lesquels les Romands ne maîtrisent pas le suisse-allemand, voire l'allemand alors qu'en fait nos collègues alémaniques ne maîtrisent pas tous, et de loin, le français, même passivement.

Et enfin, le président remercie tous les membres du comité pour leur inlassable engagement en faveur de la cause des minorités linguistiques et culturelles.

4. Comptes 2009

M. Rolet Loretan, secrétaire général, présente, à la place de M. Pierre Clavel, trésorier, le bilan au 31.12.2009 qui montre un déficit de Frs 626.87. Ce déficit, qui a fort diminué par rapport à l'exercice 2008, est encore dû à l'amortissement des investissements dans les activités de communication (nouveau logo, impression de cartes d'adhésion, etc).

5. Rapport de la vérification des comptes, décharge

M. Blaise Vuille présente le rapport 2009 des vérificateurs des comptes. Il propose d'approuver les comptes et de décharger le trésorier. L'assemblée vote la décharge à l'unanimité.

6. Budget 2010 et cotisations

M. Rolet Loretan présente le budget 2010. Celui-ci est accepté par l'assemblée à l'unanimité. Les cotisations sont maintenues à leur montant actuel.

7. Elections complémentaires au comité

Démissions :

- Mme **Carole Müller-Widmer**
- Mme **Anne-Laure Steulet**

Un grand merci à ces personnes pour leur travail et leur engagement au sein du comité !

Proposition de nominations :

- Mme **Romana Cilloni**
- Mme **Maryka Laâmir**

L'assemblée approuve la nomination des nouveaux membres.

8. Position HL sur l'Ordonnance d'application de la loi sur les langues

Mme Patrizia Friedrich fait part de la position d'Helvetia Latina sur l'Ordonnance d'application de la loi sur les langues en précisant que ce n'est pas un but mais un moyen.

9. Divers

La soirée annuelle d'Helvetia Latina est agendée au 30 novembre 2010.

Berne, le 8 juin 2010

La rédactrice du procès-verbal :

Mireille Thévenaz, membre du comité